

Montréal, le 24 avril 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie-Michelle Côté
M^e Simon Turmel
Hydro-Québec, Affaires juridiques
1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie de l'énergie : R-4333-2026**

Maitres,

La Régie a pris connaissance du complément de preuve déposé par le Distributeur¹ en réponse à la demande de la Régie².

La Régie juge que le complément de preuve n'a pas suffisamment développé sur la calibration du tarif CD et elle demande les précisions suivantes :

- élaborer sur les raisons, outre les décrets déposés, justifiant l'utilisation des coûts marginaux d'approvisionnement plutôt que des coûts moyens.
- spécifier les critères utilisés pour l'utilisation des coûts marginaux pour la catégorie de consommateur des centres de données, en identifiant explicitement les principes tarifaires supportant la Demande.

¹ Pièce [B-0021](#).

² Pièce [A-0007](#)

Les réponses à cette demande devront être transmises à la Régie **au plus tard le 4 mai 2026, à 12 h.**

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss